Envoyé en préfecture le 29/04/2026
Reçu en préfecture le 29/04/2026
Publié le
ID : 029-212901805-20260427-2026004027-DE

TI-KÊR PLOUZIRI

MAIRIE DE PLOUDIRY

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE PLOUDIRY

Séance du 27 avril 2026

Délibération n° 2026-004-027

L'an deux mille vingt-six, le 27 avril à 18h45
LE CONSEIL MUNICIPAL dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à mairie sous la présidence de Madame QUENTRIC BOWMAN, Maire.
Date de convocation : 22 avril 2026
Présents : QUENTRIC BOWMAN Morgane, CAM Jean-Yves, VIGNAUD Jennifer, MERDY Gildas, NEGER Emmanuelle, AILLET Jérôme, LE CORRE Brivael, CHEMINOT Patricia, CUEFF Rémy, MORRY Silvia, PRONOST Axel, DISARBOIS Rachel, SAGER-KLUGHERTZ Armelle
Absent(e)s excusé(e)s : FORTUN Julien, SAGER-KLUGHERTZ Armelle, DISARBOIS Rachel
Absent(e)s non excusé(e)s

Membres en exercice	Membres présents	Pouvoirs	Vote pour	Vote contre	Abstentions
15	12	3	15	0	0

Délégations de fonction en matière d'état civil aux conseillers municipaux

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L2122-18 permettant au Maire, sous sa surveillance et sa responsabilité, de déléguer par arrêté une partie de ses fonctions à un ou plusieurs de ses adjoints et, en l'absence ou en cas d'empêchement des adjoints ou dès lors que ceux-ci sont titulaires d'une délégation, à des membres du Conseil Municipal ;

Considérant qu'en cas d'absence ou d'empêchement du Maire ou des adjoints, ceux-ci doivent pouvoir être suppléés, dans les fonctions d'état civil, pour la célébration des mariages et pour les PACS, par un conseiller municipal toujours disponible et bénéficiant d'une délégation de pouvoirs,

Il est proposé de déléguer à tous les membres du conseil, les fonctions d'état civil uniquement en matière de mariage et de pacs en cas d'empêchement du Maire ou des adjoints

Envoyé en préfecture le 29/04/2026
Reçu en préfecture le 29/04/2026
Publié le
ID : 029-212901805-20260427-2026004027-DE

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **APPROUVE** la proposition de permettre à tous les conseillers municipaux en exercice de célébrer les mariages et les pacs en cas d'empêchement du Maire et des adjoints.

Accord du conseil à l'unanimité des présents et représentés

MAIRIE DE PLOUDIRY 29 (Finistère)

La Maire
Morgane QUENTRIC BOWMAN

La secrétaire de séance
Jennifer Vignaud